

72^e Fête de la Saint-Pierre de Milly-la-Forêt

Samedi 27 et dimanche 28 juin 2026

Demande d'admission

à retourner avant le 22 mai 2026

Pièces à fournir obligatoirement pour le traitement du dossier :

- Pour tous les exposants, **une copie de la pièce d'identité en cours de validité** ;
- Pour les **producteurs locaux**, une attestation MSA en cours de validité ou pour les **artisans labellisés "Produits et Terroir 91"**, la copie de la parution éditée dans le guide ;
- Pour tous les artisans, l'**Extrait d'immatriculation D1** - document datant de moins de 3 mois;
- Pour tous les exposants, **Extrait kbis** ou **Situation au Répertoire SIRENE** - document datant de moins de 3 mois ;
- Pour tous les exposants, **Règlement Général** de la Fête de la Saint-Pierre signé ;
- Pour les exposants qui ne sont pas le dirigeant de la société, joindre une **attestation d'employeur**.
- Un **chèque pour le règlement de l'emplacement** à l'ordre du TRESOR PUBLIC;
- Un **chèque de caution** à l'ordre du TRESOR PUBLIC ;
- Pour les exposants louant un emplacement libre, fournir un **plan** ou une **photographie de la structure** et un descriptif indiquant les caractères techniques de la structure ;

Tout dossier incomplet ou dont les pièces ne sont pas en cours de validité ne sera pas traité





72^e Fête de la Saint-Pierre de Milly-la-Forêt

Samedi 27 et dimanche 28 juin 2026

SOCIETE EXPOSANTE

Dénomination sociale :

Nom du dirigeant :

Prénom :

Forme juridique (SA, SARL...) :

Adresse du siège :

Code postal :

Ville :

E-mail :

EXPOSANT

Nom de l'exposant(e) si différent du dirigeant :

Prénom :

Quel est votre statut dans la société (**joindre une attestation d'employeur**) :

Adresse pour les correspondances si différente de celle du siège :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Fax :

E-mail :

ACTIVITÉ

Identifiant SIRET : _____

Chambre Agriculture

RM

RCS

AUTO-ENTREPRENEUR

Activité : _____

Joindre une description des produits (plaquette ou photos)

I - Exposants du Pôle HABITAT et JARDIN :

Faire une description **précise** des articles ou produits proposés. Seuls les produits mentionnés ci-dessous seront admis sur le stand :

II - Exposants du Pôle TERROIR ET TRADITIONS / GASTRONOMIES / VINS-ALCOOLS :

Faire une description **précise** des articles ou produits proposés. Seuls les produits mentionnés ci-dessous seront admis sur le stand :

III - Exposants du Pôle AUTOMOBILE :

IV - Exposants du Pôle BEAUTÉ-SANTÉ-MODE :

Faire une description **précise** des articles présentés ou de la pratique professionnelle exercée. Seuls les produits ou pratiques mentionnés ci-dessous seront admis sur le stand :

EMPLACEMENT : La Fête de la Saint-Pierre a lieu en extérieur, boulevard du Maréchal Lyautey.

Plusieurs types d'emplacement vous sont proposés. Il est possible de combiner deux types

I - STAND COUVERT : stand(s) de 3m x 3m en toile PVC avec une ouverture en façade et le sol. Le stand est loué NON MEUBLÉ. (Le branchement électrique n'est pas compris)

160 € x ____ stand(s)€

► Installation électrique de 1 Kw (pas de possibilité de puissance électrique supérieure), consommation incluse :

20,00 € (forfait)€

II - SUPPLEMENT ANGLE (stand disposant de deux côtés ouverts)

20 € x ____ stand(s)€

III - EMBLACEMENT LIBRE pour installer votre propre structure

► Espace pour installer votre propre structure (le branchement électrique n'est pas compris)

20,00 € x ____ mètres linéaires en façade€

Votre structure ne doit pas dépasser 3 m de profondeur et 3 m de haut.

Merci d'indiquer les dimensions ci-après : Profondeur : Hauteur :

► Installation électrique de 1 Kw (pas de possibilité de puissance électrique supérieure), consommation incluse :

20,00 € (forfait)€

Joindre un plan ou une photographie indiquant les caractéristiques techniques de votre structure (dimensions, etc.)

IV - EMBLACEMENT vente voitures

Ces emplacements sont réservés à la vente de véhicules neufs ou d'occasion (minimum 20 mètres linéaires)

20 € x mètres linéaires€

NET A PAYER :€

Payable dans les conditions fixées par le règlement général, par chèque bancaire à l'ordre du **Trésor Public**.
L'adhésion ne sera enregistrée qu'accompagnée d'un chèque.

CAUTION : La caution est **OBLIGATOIRE** pour toute inscription et concerne **TOUS LES EXPOSANTS**. Elle sera retournée à l'exposant par courrier la semaine suivant la fin de l'évènement contre remise de l'emplacement propre et du matériel en parfait état et sous conditions de respect des horaires d'ouverture et de fermeture (21h) de la Fête par l'exposant.

Si vous louez un emplacement avec stand(s) couvert(s), la caution est :

► 100 € x stand(s)€

Si vous louez un emplacement libre ou vente de voitures, la caution est :

► 100 €€

La caution est constituée exclusivement par un chèque bancaire à l'ordre du **Trésor Public**. Le chèque de caution est indépendant du règlement de la location de l'emplacement.

ASSURANCES

L'exposant fait son affaire personnelle de ses risques dans les conditions fixées par le règlement général de la Fête de la Saint-Pierre.

En signant la présente demande d'adhésion, je déclare souscrire aux clauses et conditions du règlement général, donner mon adhésion ferme et définitive à la Fête de la Saint-Pierre de Milly-la-Forêt et occuper l'emplacement défini aux conditions ci-dessus.

Fait à Le/...../2026

Signature avec mention manuscrite "Lu et approuvé"